



Assurance

WTW France - Département Sport Immeuble Quai 33,33/34 quai De Dion
Bouton CS70001 – 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000
Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0

NOTICE D'INFORMATION

Naucelle le 30 mars 2025

Séjour de 3 jours de randonnées au lac du Salagou Du 22 septembre au 24 septembre 2025 (2 nuitées)

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance Responsabilité Civile ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus.

Nombre de participants : 20 au minimum, 44 au maximum.

Dates : du lundi 22 septembre au mercredi 24 septembre 2025

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage

PROGRAMME

Lundi 22 septembre 2025

Les participants munis de leur pique-nique sont attendus à Naucelle à 8H30 – Baraqueville 8H50 et La Primaube 9H00.

Arrivée au cirque de Mourèze vers 11H00. Se garer sur le parking du point d'information tourisme de Mourèze (payant 3 €) situé sur la D8 – route de la Dolomie.

Cette randonnée de 9 km 350 m de dénivelé déambule dans un paysage où la dolomie constitue une forêt de pierres. Le passage au mont Liausson offre une vue splendide sur le Salagou et les environs.

Retour au camping pour installation vers 18h.

Mardi 23 septembre 2025

Randonnée le Canyon du diable et la Croix de Gibret.

Randonnée de 17 km environ et 450 m de dénivelé.

Belle randonnée passant dans un canyon aux airs de colorado avec ses terres rouges. Très beaux points de vue sur les alentours avec patrimoine local (église, chapelle et menhir).



Mercredi 24 septembre 2025

Départ du camping après le petit déjeuner.

Randonnée les Capitelles du Salagou

Randonnée de 15 km et 260 m de dénivelé.

C'est une magnifique randonnée à couper le souffle avec une superbe vue sur le lac du Salagou. Plusieurs capitelles avant d'arriver au dernier village (Mas Audran) bien sympathique.

Retour pour Naucelle.

HEBERGEMENT :

L'hébergement du 22 septembre au 24 septembre 2025 sera assuré dans le camping club lac du Salagou (mobil'home 4 personnes) (rives de Clermont 34800 Clermont l'Hérault – Tél. 04 67 96 13 13) qui assurera la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **125 €** par personne, en pension complète.

Ce prix comprend :

- La pension complète (boisson à table – vin et eau – panier repas pour déjeuner) du dîner du 22 septembre au pique-nique du 24 septembre 2025
- L'hébergement en mobil'home avec sanitaire complet
- Les animations de soirée
- L'accès à toutes les infrastructures
- La taxe de séjour
- EIT et UEIT contribution à l'Extension Immatriculation Tourisme et son Utilisation 3 € + 2 €

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour
- Le linge de toilette et draps
- Les dépenses personnelles
- Le voyage jusqu'au Salagou et les déplacements sur place basés sur le covoiturage
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris »

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres sinon une répartition sera proposée.

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 30 mars 2025

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 60 € à l'ordre des Randonneurs du Naucellois et remis à Françoise Miro, 13 chemin de la côte vieille 12800 Sauveterre de Rouergue avant le 14 Avril 2025.

Suivant le nombre de préinscrits la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 14 Avril 2025.

En cas d'annulation le remboursement de la préinscription sera effectué par l'association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription le 14 mai 2025. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin avant le 16 juin 2025 accompagné du solde par personne.



ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à l'inscription.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Un covoiturage sera organisé en fonction des inscrits. Déplacement d'environ 367 km soit 117 € par voiture Comprenant aller-retour, viaduc de Millau + trajets sur place + parking.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 16 juin 2025 restitution des sommes versées
- Annulation faite entre le 17 juin et le 21 août 2025 : 50 % retenus des sommes versées
- Annulation faite après le 21 août 2025 : 100 % retenus des sommes versées

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé. En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur demande à l'association : randonneurs_naucellois@orange.fr.
--